



Les rtt sont-elles valables dans toutes les entreprises?

Par **Laguitt**, le **11/12/2009** à **14:03**

Bonjour,
Je travaille actuellement dans une entreprise d'une cinquantaine de personnes sous un contrat de 39h. Or il se trouve que je n'ai pas le droit aux RTT, et je n'ai pas d'heures majorées.
Cette situation est-elle normale? Je n'ai pu trouver de réponses claires sur Internet.
J'ai également d'autres sujets assez litigieux (chomage partiel, salaire), et je souhaitais savoir s'il était possible de contacter une personne pour une consultation gratuite.
Merci de votre réponse
Cordialement

Par **Visiteur**, le **11/12/2009** à **14:36**

[citation]Je travaille actuellement dans une entreprise d'une cinquantaine de personnes sous un contrat de 39h. Or il se trouve que je n'ai pas le droit aux RTT, et je n'ai pas d'heures majorées.
Cette situation est-elle normale? Je n'ai pu trouver de réponses claires sur Internet. [/citation]
bonjour,
a priori non...
soit vous êtes payé 151 h 67 + 17 h 33 (ce qui fait 39 heures par semaine)
soit vous êtes payés 151 h 67 (35 h par semaine) et avez des rtt en compensation..

Par **Laguitt**, le **11/12/2009** à **16:46**

Merci de votre réponse, c'est ce qu'il me semble aussi. Dans ce cas là qui puis-je contacter?
Le souci est que cela fait moins d'un an que je suis dans l'entreprise, cela est un peu risqué.

Et aucune des autres personnes de l'entreprise n'ont réussi à faire valoir ce droit, soit disant selon le DG que "la loi n'est pas parvenu jusque dans le Jura". C'est la loi de la peur qui règne, principalement de la peur de perdre le boulot et mettre sa famille en difficulté. Le Jura n'étant pas une région propice à l'emploi, un taux de chômage très élevé. C'est une sorte de chantage jamais avoué qui s'exerce sur les employés.rnIl y a beaucoup de choses très litigieuses voire frauduleuses dans cet entreprise. Quelles seraient les meilleures personnes à contacter?nrnrnMerci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **12/12/2009** à **10:29**

les 50 personnes travaillent 39 heures par semaine et sont payés 35 heures ?rnet personne ne dit rien ??? sur 50 ?

Par **Laguitt**, le **15/12/2009** à **11:27**

Non, seulement une 20aine de personnes travaille sur ce rythme. Merci de vos réponsesnrnrnAutre question plutôt litigieuse, une entreprise peut-elle faire chômer (chômage partiel) ses cadres durant 10mois alors que la production n'aura chômer que 1mois. Sachant que lorsque je parle de chômage partiel ici, cela correspond à 4jours par mois.rnIl faut que cette situation soit justifiée, non?

Par **Visiteur**, le **15/12/2009** à **18:51**

pour la première partie, je ne comprends pas comment des personnes peuvent travailler gratuitement ! surtout 20.. je veux bien croire que le Jura n'est pas Paris, mais quand mêmenrnrnet si demain votre patron décide de vous faire travailler 70 heures payées 35 ???nrnrnpour la deuxième partie, mes collègues vont venir vous renseigner...